

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 9 avril 2024

<b>Délibération</b> <b>N° 24.082.1</b> <b>En exercice ... 37</b> <b>Présents ..... 26</b> <b>Votants ..... /</b> <b>Pour ..... /</b> <b>Contre ..... /</b> <b>Abstention .... /</b>
--

<b>PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES</b>  <b>RENOUVELLEMENT D'UN SIÈGE AU SYNDICAT MIXTE DU POLE AÉROPORTUAIRE BÉZIERS CAP D'AGDE HÉRAULT OCCITANIE</b>
--

*Date de la convocation : 03/04/2024*

L'an deux mille vingt-quatre  
**Et le 9 avril à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**26 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Valérie CHABOT, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

**4 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL).

**7 Conseillers communautaires absents excusés :** madame Patricia CATHALA, monsieur Didier CAYLA, monsieur Pierre CROS, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance :** monsieur Jean-Philippe JUAN.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 9 avril 2024**

---

**Renouvellement d'un siège au Syndicat Mixte du Pôle Aéroportuaire Béziers Cap d'Agde  
Hérault Occitanie**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2121-21, L5211-1 et L5721-1 ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n° 20.099.1 du 15 juillet 2020 portant désignation des représentants de La Domitienne au Syndicat Mixte du Pôle Aéroportuaire Béziers Cap d'Agde Hérault Occitanie ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Pôle Aéroportuaire Béziers Cap d'Agde Hérault Occitanie ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

**Considérant** que la Communauté de communes La Domitienne adhère au Syndicat mixte du Pôle aéroportuaire Béziers Cap d'Agde Hérault Occitanie, dont les missions sont l'organisation, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'exploitation de l'aéroport Béziers Cap d'Agde ;

**Considérant** que les statuts du Syndicat mixte du Pôle aéroportuaire Béziers Cap d'Agde Hérault Occitanie prévoient que le nombre de membres au sein du Syndicat mixte est porté à 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour la Communauté de communes La Domitienne ;

**Considérant** que, suite à l'élection municipale partielle intégrale à Maraussan le 3 mars 2024, un siège est à présent vacant au sein desdites représentations : Serge PESCE (Maraussan), membre suppléant ; qu'il convient, par conséquent, de procéder à son renouvellement ;

**Considérant** que, pour la désignation des représentants dans les organismes extérieurs, l'article L2121-21 du CGCT prévoit qu'il est procédé au scrutin secret, sauf si le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'organiser un scrutin public, ou s'il n'y a qu'un seul candidat, auquel cas la nomination prend effet immédiatement ;

**Considérant** que le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote au scrutin secret ;

**Considérant** que le choix des représentants peut porter sur l'un des membres du Conseil communautaire ou sur tout Conseiller municipal ;

**Considérant** que la candidature suivante a été présentée :

**Membre suppléant :**  
Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)

**Considérant** qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir et que la nomination prend effet immédiatement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**  
Sur 30 membres présents ou représentés,

**I. DÉSIGNE** en tant que représentant de la Communauté de communes La Domitienne au Syndicat mixte du Pôle aéroportuaire Béziers Cap d'Agde Hérault Occitanie :

Membre suppléant :  
Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)

**II. RAPPELLE** que suite à cette nouvelle désignation les représentants de La Domitienne au sein du Syndicat mixte du Pôle aéroportuaire Béziers Cap d'Agde Hérault Occitanie sont les suivants :

Membre titulaire :  
Alain CARALP (Colombiers)

Membre suppléant :  
Pierre CROS (Nissan-Lez-Ensérune)



**III. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

Délibération transmise au représentant de l'Etat le **17 AVR. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **17 AVR. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Jean-Philippe JUAN



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20240409-DELIB\_24\_08